



Rapport de gestion de l'ordonnateur

Compte financier-exercice 2025

Direction des affaires financières et de l'achat public.

Conseil d'administration du 6 mars 2026.

(En application du de l'article 212 du décret GBCP)

Sommaire

1. Note introductive à la présentation du rapport ordonnateur	3
1. 1. Un équilibre budgétaire non assuré, mais une stratégie de maîtrise et de transformation déjà en œuvre	3
1. 2. Rappel et enjeux	5
1. 3. Les faits marquants	5
1. 3. 1. La subvention pour charges de service public (SCSP)	5
1. 3. 2. La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)	6
1. 3. 3. Les opérations d'investissement :	7
1. 3. 4. L'enveloppe de personnel	7
1. 3. 5. Les taux d'exécution budgétaire au 31/12/2025 :	12
1. 3. 6. Les indicateurs de soutenabilité de l'exercice 2025	15
2. Autorisations budgétaires exécutées	16
2. 1. Tableau 1 : autorisations d'emplois	16
2. 2. Tableau 2 : autorisations budgétaires	17
2. 2. 1. Dépenses	17
2. 2. 2. Recettes	19
2. 2. 3. Le solde budgétaire 2025	21
2. 3. Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine	23
3. Analyse de l'équilibre financier	24
3. 1. Tableau 4 : équilibre financier	24
3. 2. Tableau 5 : opérations pour compte de tiers	24
3. 3. La trésorerie	24
3. 4. Tableau 6 : situation patrimoniale	25
3. 5. Autres indicateurs de soutenabilité	25
3. 5. 1. Soutenabilité infra annuelle	25
3. 5. 2. Soutenabilité pluri-annuelle	26
4. Le suivi des achats et des marchés	26
4. 1. Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement	26
4. 1. 1. Répartition des achats 2025 par service prescripteur et par famille	27
4. 2. Focus sur les marchés publics notifiés en 2025	28
4. 2. 1. Typologie et nature des marchés 2025	28
4. 3. Dépenses hors marchés : points de vigilance et dynamiques de réduction	30
4. 3. 1. Une diminution notable des dépenses hors marchés	30
4. 3. 2. Codes achats récurrents en dépassement de seuils	31
4. 3. 3. Codes achats secondaires mais en progression ponctuelle	31
4. 3. 4. Synthèse et perspectives	32

1. Note introductive à la présentation du rapport ordonnateur

Le rapport de gestion de l'ordonnateur a pour objectif de présenter aux membres du conseil d'administration (CA) l'exécution du budget de l'année écoulée par rapport au dernier budget rectificatif (BR) voté en décembre 2025. Il met en lumière l'équilibre financier résultant et évalue la soutenabilité de l'exécution et de sa prévision. Ces éléments seront comparés **aux critères de soutenabilité budgétaire rénovés par le nouveau décret financier n°2024-1108 du 2 décembre 2024 et l'arrêté du 5 décembre 2024 sur les seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).**

Nb : tous les tableaux budgétaires détaillés pour vote et pour information ont été mis à disposition du Rectorat et du CA le 20 février 2026.

1. 1. Un équilibre budgétaire non assuré, mais une stratégie de maîtrise et de transformation déjà en œuvre.

Afin d'assurer la stabilité financière de l'établissement et de maintenir une trajectoire budgétaire pluriannuelle maîtrisée, une politique volontariste de réduction des dépenses a été engagée. Cette démarche a permis, dès l'ouverture du budget initial (BI) 2025 en janvier, de diminuer de 15 % l'enveloppe de fonctionnement et de 30 % celle dédiée à l'investissement, en plus des réductions opérées avant la soumission au vote du projet de BI 2025. Cette gestion est en cohérence avec les engagements pris auprès de Madame la Rectrice en décembre 2024, pour garantir la continuité de services dans un contexte budgétaire tendu pour l'université Bordeaux Montaigne (UBM).

Les effets de ces mesures ont été intégrées au BR1 2025, ce qui a permis de confirmer l'effort engagé par l'établissement et l'amélioration de ses principaux indicateurs financiers de soutenabilité (trésorerie, fonds de roulement, ratio Dizambourg).

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par plusieurs facteurs conjoncturels et organisationnels ayant affecté l'exécution budgétaire. Faute de promulgation du Projet de Loi de Finances (PLF2025), le premier trimestre a été exécuté en **services votés**, limitant les engagements aux seules dépenses indispensables à la continuité du service public.

Une période de blocage, du 20 février au 11 avril, a entraîné un ralentissement significatif de l'activité administrative, pédagogique et technique (décalage d'opérations de travaux-maison des étudiants). Le blocage a généré des dépenses supplémentaires, notamment pour le renforcement des dispositifs de sécurité et gardiennage, les opérations de nettoyage et la remise en état des locaux, ainsi que des frais d'huissiers. Le coût estimé s'élève à 255K€, hors coûts temps homme. Afin de contribuer à l'effort de maîtrise des charges, l'université a également fermé ses locaux exceptionnellement durant la première semaine de mars. Cette mesure, mise en place pour contenir les coûts de fonctionnement, a entraîné une baisse des dépenses de fluides (économie de 20 K€). Toutefois, les économies réalisées sont restées en deçà des attentes financières et, compte tenu des difficultés organisationnelles qu'elle a par ailleurs engendrées, son renouvellement n'a pas été envisagé.

En effet, les dépenses de gardiennage, de sécurité et de nettoyage n'ont pu être ajustées, les contrats en vigueur ne prévoyant pas de suspension de paiement en dehors des périodes spécifiques mentionnées (Noël et été).

La présence récurrente de gens du voyage (GDV) sur le campus a eu un impact financier important, estimé à plus de 200 K€ en 2025 (évacuation des déchets, nettoyage, frais d'huissier et d'avocat, remise en état divers). Pour prévenir de nouvelles intrusions, des portiques de sécurité ont été installés, avec un cofinancement de Bordeaux Métropole à hauteur de 253 750€, attendu pour moitié sur 2026 et le reste en 2027. L'établissement a également subi plusieurs vols de plaques de cuivre sur la Maison des Arts, qui occasionneront des coûts de remise en état élevés compte tenu du caractère architectural du bâtiment. Un budget de 200K€ a été programmé au BI 2026 mais sera à ce stade insuffisant compte tenu de la continuité des vols.

Toutefois, le ralentissement de pendant le premier semestre de l'année 2025 a permis de limiter certaines charges. Cette baisse a contribué à absorber les coûts liés aux dégradations consécutives au blocage et à l'occupation des GDV, ainsi qu'une partie des redevances dues par l'établissement dans le **cadre de la convention BUDL**, présentées en septembre 2025 avec un effet rétroactif sur la période 2023-2025. En effet, sur l'exercice 2025, l'UBM a réglé les factures de 2023 et 2024, à l'exception du MPPG (150 k€). Les deux établissements ont convenu d'un étalement du paiement des factures restantes sur 2026 et 2027, soit 450 k€ en 2026 et 635 k€ en 2027. En revanche, le recensement de ces charges à payer ont bien été inscrites dans le compte financier 2025. L'impact se fera au niveau de la trésorerie sur les années ultérieures.

À ces montants se sont ajoutées des dépenses dites « sécables », correspondant à des prestations supplémentaires de fonctionnement de la bibliothèque. Ainsi, une facture relative à des prestations numériques pour 2023-2025 (36 k€) ainsi qu'une prestation concernant les moniteurs SCD (15 k€) ont été adressées à l'UBM en décembre 2025 et janvier 2026. Ces dépenses non budgétées devront être honorées après vérification de la dette. Pour rappel, la convention BUDL signée le 11 octobre 2024 pour une durée de vingt ans prévoit que l'UBM assume à hauteur de **57,36%** le coût de fonctionnement bâtiminaire. Cette charge représente un poids financier particulièrement important pour l'établissement et relève des charges dites incompressibles. Le coût actuel s'élève à **1,13M€** sur la période 2023-2025.

L'année a toutefois été marquée positivement par l'accueil du 58^e congrès annuel de la Societas Linguistica Europaea (SLE) durant l'été, mobilisant les équipes de la recherche et plusieurs services centraux (DPIL, PHSE, DSIN, DAF, AC), et contribuant au rayonnement national et international de l'université.

Enfin, une convention de prestation de services a été signée en juillet 2025 entre le CFA Bordeaux Montaigne et l'École des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX), confiant au CFA la gestion administrative et financière des contrats d'apprentissage. Un premier contrat était effectif au 31 décembre 2025.

L'exercice 2025 a également vu se conclure d'un point de vue financier le legs immobilier notifié par notaire en mai 2023 à l'UBM, par la vente de l'appartement à Arcachon (235K€).

Le courriel de la DGESIP en date du 16 juin 2025, adressé à la présidence, confirme l'attribution à l'Université Bordeaux Montaigne d'un financement global de 1 964 000 € au titre des objectifs inscrits dans le COMP 2025-2027. Au BR1 2025, les recettes de la tranche 2025 ont été inscrites à hauteur de 46%, soit 903 440€ selon les informations connues au moment de l'obtention du financement des six objectifs du COMP 2025-2027.

1. 2. Rappel et enjeux

L'établissement engagé dans **un plan pluriannuel de stabilisation des finances (PPSF) 2026-2030**, présenté au CA du 20/06/2025 a mis en œuvre des mesures sur 2025 qui ont permis de maîtriser la dépense et d'en voir déjà les premiers résultats à l'aune du compte financier 2025. La construction d'une trajectoire financière pluriannuelle exige d'agir simultanément sur deux leviers indissociables : la maîtrise des dépenses et le développement des recettes. Si l'UBM a déjà engagé des travaux en matière de diversification et de développement de ses ressources propres, celles-ci demeurent encore limitées. Néanmoins, une révision des tarifs de location des salles a été menée au cours du premier trimestre 2025, intégrant désormais un calcul en coût complet. Les tarifs des cours de langues de la CLEFF, ainsi que ceux de la formation continue, ont également été revalorisés afin de refléter plus fidèlement le coût complet des prestations proposées. L'impact financier de ces ajustements ne pourra être mesuré **qu'à partir de 2026** et pour les années suivantes. Sur la base des effectifs 2025-2026, la CLEFF anticipe une augmentation annuelle d'environ 66 k€ liée à l'évolution des tarifs du DLM, ainsi qu'un gain estimé à 182 k€ par an pour le DEFLE, uniquement pour les cours dispensés en journée et en soirée. Cependant, l'établissement reste très largement dépendant de la subvention pour charge de service public (SCSP), qui représente 82 % de son financement. L'absence de visibilité sur cette dotation fragilise le pilotage pluriannuel et limite la sécurisation infra annuelle et annuelle de l'exercice (cf financement COMP 2025-2027).

Pour l'UBM, l'enjeu prioritaire est de consolider une trajectoire financière pluriannuelle réellement soutenable, objectif structurant déjà amorcé dans le cadre du PPSF. La stabilisation des finances n'est pas simplement un enjeu technique : elle constitue le socle indispensable pour porter avec ambition le COMP 2026-2030 « 100 % missions » et affirmer, dans la négociation avec l'État, la capacité de l'établissement à investir pleinement ses ambitions stratégiques.

1. 3. Les faits marquants

1. 3. 1. La subvention pour charges de service public (SCSP)

Pour mémoire : le montant de SCSP inscrite au BR1 s'élevait à **90 565 831€** sur la base des notifications du **30 avril et du 21 juillet 2025** qui avaient permis un **réajustement à la hausse de 2 496 809€ dont :**

- Compensation du CAS Pensions : 1 270 688€,
- 46 % de la tranche 2025 du « petit » COMP 2025-2027 : 903 440€
- Divers réajustements dont LPR et actions spécifiques : 322 681€

L'information concernant un versement ramené à 33 % des 46 % de la tranche 2025 du COMP étant parvenue trop tardivement, elle n'a pas pu être intégrée au BR1. Le versement relatif à la tranche 2025 s'élève donc à **298 135,2 €**, soit un **écart défavorable de 605 304,8 €** qui affecte les indicateurs financiers de l'établissement à la clôture, notamment le ratio Dizambourg.

Le montant définitif de SCSP, notifié le 12 décembre 2025, s'élève donc à **90 035 396€**, soit une augmentation de **1 710 493€ (+1,93%)** par rapport à l'exercice 2024, et répartie comme suit :

- +1,84M€ (2,24%) sur la masse salariale (compensation du CAS pension, LPR, tranche 2025 du COMP 2025-2027, la revalorisation contrats doctoraux),
- -129 784€ (-2,1%) sur le fonctionnement (non reconduction de la dotation de mise en sécurité).

L'absence de visibilité au moment de la construction budgétaire rend particulièrement difficile l'élaboration de prévisions financières fiables. L'incertitude sur les montants réellement versés, y compris ceux des actions spécifiques, fragilise la planification budgétaire et pèse sur l'appréciation de la soutenabilité financière au regard des nouveaux seuils-indicateurs. L'établissement devrait en outre intégrer le versement complémentaire de la tranche 2025 du COMP sur l'exercice 2026 à l'occasion du BR1, sous réserve de la notification d'attribution de l'Etat.

1. 3. 2. La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Pour rappel, en application des textes en vigueur (décrets n°2018-564 du 30/06/2018 et n°2019-685 du 28/06/2019, articles D841-5 et D841-6 du Code de l'éducation), l'établissement bénéficie d'un montant de 46 € par étudiant inscrit s'étant acquitté de la CVEC.

Depuis le décret n°2022-1509 du 01/12/2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus applicable, les versements sont effectués comme suit :

- Un 1er versement reçu le 22 janvier 2025 correspondant à 100 % des droits prévus à l'article D841-5 du code de l'éducation, soit 46 € par étudiant inscrit en formation initiale : **669 K€** ;
- Un 2ème versement le 22 juillet 2025 correspondant à la notification définitive : **460 K€**

en €	CVEC				Ecart			
	BR 2025		CoFi 205		AE		CP	
	AE	CP	AE	CP	en €	en %	en €	en %
FCT	745 431	823 035	698 622	733 839	46 809	6,28%	89 196	10,84%
INV	5 000	5 780	2 850	2 850	2 150	43,00%	2 930	50,69%
PERS	342 653	342 653	314 785	314 785	27 868	8,13%	27 868	8,13%
Total dépense	1 093 084	1 171 468	1 016 257	1 051 474	76 827	7,03%	119 994	10,24%
Total RE		1 129 088		1 129 088				
<i>Ecart RE-CP</i>		-42 380		77 614				

Les recettes encaissées (RE) au titre de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ont été exécutées conformément à la notification définitive de la campagne 2024-2025, reçue le 16 juillet. Elles s'élèvent à **1 129 088 €**, correspondant à 74,47963 € versés par chacun des 15 578 étudiants.

Le montant de la CVEC perçu est en diminution de 3% par rapport à l'exercice 2024 (1 163 063€). Cela s'explique d'une part par la diminution du nombre d'étudiants (-83, soit -0,53%) et d'autre part, par une baisse du montant final attribué (-1,786€, soit -0,025% par étudiant).

Les dépenses financées par la CVEC ont été sous-exécutées, malgré un ajustement à la baisse réalisé au budget rectificatif sur l'enveloppe de fonctionnement dédiée aux appels à projets. L'enveloppe non exécutée de la CVEC est mobilisée sur des projets à long terme (investissement sur projets spécifiques tels que REVES).

Cette situation — des recettes CVEC encaissées et comptabilisées mais dont les dépenses associées n'ont pas été entièrement décaissées — impacte les indicateurs financiers, notamment le compte de résultat et la trésorerie.

1. 3. 3. Les opérations d'investissement :

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte de maîtrise renforcée de la trajectoire financière de l'établissement, conduisant à **une programmation d'investissement** recentrée dès le budget initial. Dans un souci de préservation du fonds de roulement et de la trésorerie, seuls les investissements strictement nécessaires au respect des exigences sécuritaires, réglementaires ou de continuité de service ont été retenus, notamment le renouvellement des équipements informatiques. Les opérations contractualisées lors des exercices antérieurs ont été maintenues. Cette orientation se traduit par les taux d'exécution constatés, soit 94,3 % en autorisations d'engagement et 88,1 % en crédits de paiement, qui reflètent un phasage adapté aux calendriers opérationnels et à l'avancement réel des projets.

Les principaux flux financiers concernent **les opérations immobilières pilotées par la DPIL**. L'exercice a été marqué par le décalage à 2026 des opérations du CPER 2021-2027 :

- Le projet bâtiminaire du pôle Archéologie, sous maîtrise d'ouvrage de la SRIA, pour lequel seules les études ont été engagées (964 k€), dont 329 k€ mandatés en 2025 ;
- La réhabilitation du bâtiment de la MSHBdx, avec un engagement d'étude de 374 k€, dont 147 k€ exécutés.

Parallèlement, des travaux d'adaptation ont été réalisés dans la salle ACH079 du pôle Archéologie (IC-PMS) afin de permettre l'installation des équipements scientifiques de l'UMR Archéologie. Ces travaux, d'un montant de 260 k€, n'étaient pas éligibles au financement au titre du CPER « équipement scientifique » et ont donc été intégralement financés sur fonds propres par l'établissement, à la différence des équipements eux-mêmes. **Les opérations inscrites au PPI** ont généré 845 k€ de décaissements, portant notamment sur la mise en accessibilité de l'IUT, l'installation de portiques de sécurité et la réfection de l'étanchéité des bâtiments du SIGDU.

Dans le champ du numérique-informatique, deux opérations ont été menées à leur terme :

- Le projet ELLA d'équipement des laboratoires de langues, exécuté à hauteur de 41 k€ ;
- Le projet INFRANUM, pour un montant de 1,5 k€.

Enfin, il est à noter que **le CFA** n'a pas procédé à la déprogrammation de sa part de cofinancement lors du budget rectificatif, en dépit du report du projet REVES à 2026.. Il a par ailleurs maintenu son enveloppe dédiée aux appels à projets à destination des composantes, inscrite à hauteur de 154 k€, ce qui contribue mécaniquement au maintien d'un niveau d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement supérieur à celui des crédits effectivement consommés sur l'exercice.

Dans l'ensemble, l'exercice 2025 témoigne d'une gestion des investissements rigoureuse, recentrée sur les priorités de sécurité, de conformité réglementaire et de poursuite des projets engagés, tout en veillant à limiter l'exposition du fonds de roulement et à ajuster au plus près les engagements au rythme effectif de réalisation des opérations.

1. 3. 4. L'enveloppe de personnel

L'enveloppe de personnel a été exécutée à **99,3%** avec une sous exécution de 601K€ réparti entre :

- 200K€ de réserve de précaution maintenue au BR1 afin de sécuriser l'intégration de la paie de décembre 2025 ;
- 150K€ issue d'un décalage de recrutement (dont postes non pourvus au SIGDU) ;
- 128K€ sur le hors paie (dont nouvelle modalité de gestion de la convention médecine du travail avec l'INP Bdx) ;
- 123K€ sur les opérations pluriannuelles du périmètre de la recherche et de l'enseignement.

L'enveloppe de personnel prévisionnelle inscrite au Budget Rectificatif (BR) 2025 s'élevait à **92 358 908 €**, contre **91 757 689€ exécuté à l'issue de l'exercice (-0,65%)**.

La prévision d'ETPT inscrite au budget rectificatif s'établissait à **1 198,5 ETPT**. La consommation des ETPT est de **1 192,2** à l'issue du compte financier 2025 (-0,025%).

Synthèse de la variation CoFI 2025/ BR 2025 présentée par type de population :

	BR 2025	Exécuté 2025	Ecart BR vs Réalisé	% de consommation
Masse salariale par type de population hors rémunération accessoire et hors périmètre de la recherche				
Enseignants titulaires	44 684 353 €	44 706 882 €	-22 529 €	100,1%
BIATS titulaires	18 031 231 €	18 023 348 €	7 883 €	100,0%
Sous-total titulaires	62 715 584 €	62 730 230 €	-14 646 €	100,0%
BIATS CDD/CDI	7 755 355 €	7 764 524 €	-9 169 €	100,1%
Contractuels étudiants	960 000 €	917 125 €	42 875 €	95,5%
Apprentis	77 228 €	86 327 €	-9 100 €	111,8%
Sous-total contr.BIATSS	8 792 583 €	8 767 977 €	24 606 €	99,7%
Enseignants contractuels	5 713 977 €	5 662 406 €	51 571 €	99,1%
Doctorants contractuels	3 364 876 €	3 337 956 €	26 921 €	99,2%
Sous-total contr.ens	9 078 853 €	9 000 361 €	78 492 €	99,1%
Rémunérations accessoires				
Indemnitaire BIATSS titulaires	2 150 200 €	2 112 674 €	37 526 €	98,3%
Indemnitaire Enseignants	2 703 361 €	2 695 822 €	7 539 €	99,7%
Autres vacations & rémunérations accessoires	1 111 410 €	1 041 488 €	69 922 €	93,7%
Sous-totat	5 964 971 €	5 849 984 €	114 987 €	98,1%
Recherche	1 035 719 €	879 366 €	156 354 €	84,9%
Heures de cours complémentaire	4 241 197 €	4 327 347 €	-86 150 €	102,0%
Hors paye (dont marge de sécurité de 200K€)	530 000 €	202 425 €	327 575 €	38,2%
TOTAL Masse salariale établissement	92 358 908 €	91 757 689 €	601 219 €	99,3%

Source cellule d'aide au pilotage (CAP)

Evolution de l'enveloppe de personnel et des ETPT entre 2024 et 2025 :

Pour le troisième exercice consécutif, la variation à la hausse des crédits de paiement consommés entre deux exercices s'avère significative, avec une augmentation de **+3,431 M€ entre le CoFI 2025 et CoFI 2024** (+2,926 M€ entre 2023-2024 ; +3,32 M€ entre 2022-2023). Cette hausse résulte de facteurs divers : la hausse de 4 points du CAS Pension intervenue le 1er janvier 2025 constitue le principal moteur de cette progression, avec un effet estimé à **+1,3 M€**. En parallèle, l'évolution moyenne des indices, tous statuts confondus, représente un surcoût de **848 K€**.

Pour analyser cette évolution de manière lisible, l'enveloppe de personnel sera détaillée en distinguant :

- ✓ Les différentes catégories d'emploi (enseignants, BIATSS titulaires et contractuels),

- ✓ La rémunération accessoire,
- ✓ La masse salariale rattachée à la recherche,
- ✓ Les heures complémentaires,
- ✓ Le hors paye.

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
Masse salariale par type de population hors rémunération accessoire et hors périmètre de la recherche			
Enseignants titulaires	43 383 134 €	44 706 882 €	1 323 748 €
BIATS titulaires	17 749 388 €	18 023 348 €	273 960 €
Sous-total titulaires	61 132 522 €	62 730 230 €	1 597 708 €
BIATS CDD/CDI	7 112 399 €	7 764 524 €	652 125 €
Contractuels étudiants	926 930 €	917 125 €	-9 805 €
Apprentis	36 246 €	86 327 €	50 082 €
Sous-total contr.BIATSS	8 075 575 €	8 767 977 €	692 402 €
Enseignants contractuels	5 329 734 €	5 662 406 €	332 672 €
Doctorants contractuels	2 951 015 €	3 337 956 €	386 941 €
Sous-total contr.ens	8 280 749 €	9 000 361 €	719 612 €
Rémunérations accessoires			
Indemnitaire BIATSS titulaires	2 126 643 €	2 112 674 €	-13 969 €
Indemnitaire Enseignants	2 441 178 €	2 695 822 €	254 644 €
Autres vacations & rémunérations accessoires	1 065 523 €	1 041 488 €	-24 035 €
Sous-totat	5 633 344 €	5 849 984 €	216 640 €
Recherche	763 926 €	879 366 €	115 439 €
Heures de cours complémentaire	4 316 674 €	4 327 347 €	10 673 €
Hors paye	123 648 €	202 425 €	78 776 €
TOTAL Masse salariale établissement	88 326 438 €	91 757 689 €	3 431 251 €

Tableau réalisé à partir de la comptabilité budgétaire, les montants indiqués étant en crédits de paiement."

Source CAP

Par population :

Enseignants titulaires : ils représentent 49 % des dépenses de personnel en 2025, en hausse de 3,1 %. Cette augmentation est principalement due à la hausse du CAS pension (68 % de l'effet). L'évolution de cette catégorie contribue à 39 % de la variation totale de la masse salariale 2024-2025.

- **Impact de la hausse du CAS pension** : +904 K€.
- **Effectifs** : légère baisse nette (-0,9 ETPT), compensée par la campagne de recrutements 2025, entraînant un impact limité sur la masse salariale et une stabilisation prévisionnelle pour 2026.
- **Indice moyen** : progression modeste (+3 pts) après une légère baisse en 2024, représentant un impact limité sur la masse salariale, bien inférieur aux effets des années précédentes (PPCR, etc.).

Titulaires BIATSS : ils représentent 20 % des dépenses de personnel en 2025, en augmentation de +274 K€ (+1,5 %). Sans la hausse du CAS pension, la variation aurait été négative (-92 K€). Cette catégorie contribue à 8 % de la hausse totale des dépenses de personnel en 2025.

- **Impact CAS pension** : +366 K€.
- **Évolution de l'indice moyen** : passage de 482 à 501, impactant la masse salariale de +321 K€. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la proportion de personnels de catégorie A (37 % → 41 %), au détriment des personnels de catégorie C (34 % → 31 %).
- **Effectifs** : baisse globale de 6 ETPT (310 → 304), qui résulte principalement de départs à la retraite, de mutations, de mises en disponibilité et de détachements. Cette diminution concerne les agents de catégorie C (ADTRF, magasiniers, ADJENES), dont l'impact se situe sur les structures telles que l'UFR STC, la DIVEC et la DPIL.

Contractuels BIATSS (CDD et CDI) : en forte hausse en 2025, avec +11 ETPT (après +14 en 2024), soit +652 K€ (+9 %). Ils représentent désormais 8,5 % des dépenses de personnel (8,1 % en 2024).

- **Effectifs** : hausse de 11 ETPT (+358 K€), principalement à la DPIL, la DSIN et à l'agence comptable. Cette augmentation résulte à la fois de recrutements pour soutenir l'activité croissante des services, du remplacement de titulaires en mobilité et du remplacement d'agents en arrêt maladie long (congé longue durée, longue maladie, AT/MP).
- **Évolution de l'indice moyen** : progression notable de +12 pts, avec un impact de +217 K€ sur la masse salariale.
- **CDIisation** : la part des CDI progresse, consolidant la stabilité de cette population tout en limitant l'effet de renouvellement des CDD.

Contrats étudiants : La masse salariale liée aux contrats étudiants progresse légèrement (+10 K€), après plusieurs années de hausse marquée (+104K€ en 2024 et 159K€ en 2023). Le montant global atteint désormais un niveau stabilisé, permettant le maintien des dispositifs essentiels : accompagnement des étudiants en situation de handicap, l'animation de la vie de l'établissement et le soutien aux tuteurs du SCD.

Enseignants contractuels et doctorants contractuels :

Enseignants contractuels : +333 K€ (+6 %) liés à la progression des ETPT (124 à 129) répartie entre :

- ATER fonctionnaires dont le coût est plus élevé (+100K€) et divers rappels de rémunération,
- CDD/CDI et lecteurs : + 6ETPT, soit +187K€.

Doctorants contractuels : +387 K€ (+13 %) résultant de l'augmentation des effectifs (+5 ETPT) et des revalorisations liées à la Loi de Programmation pour la Recherche. Cette dernière a entraîné des revalorisations successives lors des rentrées 2021 à 2023, ainsi que des augmentations de la rémunération brute au 1er janvier 2024 et au 1er janvier 2025.

Les rémunérations accessoires :

L'indemnitaire BIATSS diminue légèrement (-14 K€) en raison de la baisse des effectifs et de l'absence de revalorisation.

L'indemnitaire enseignant augmente globalement de +255 K€ (après +566 K€ en 2024) :

- **Indemnité de fonction (volet C1 RIPEC)** : revalorisée de 4 200 € à 4 800 € par an, pour un surcoût de **228 K€ (+15 %)**.
- **Indemnité de responsabilités particulières (volet C2)** : stable par rapport à 2024.
- **Prime individuelle et PEDR finissante (volet C3)** : augmentation de **+62 K€ (+11 %)** liée à un nombre de bénéficiaires plus élevé (158 contre 135 en 2023).
- **PRES enseignants du second degré** : montant mensuel revalorisé à 291,71 €, mais le coût total **diminue légèrement** à 232 K€ (contre 266 K€ en 2024) en raison des rappels déjà perçus.

Focus sur le CRB Recherche (CRB 918) :

La masse salariale rattachée à la recherche, dont sur projets financés, augmente de 115 K€ pour 2,2 ETPT, regroupant les populations de contractuels, doctorants et post-doctorants.

Heures complémentaires :

Après une hausse significative de **8 % en 2024**, le volume d'heures complémentaires **se stabilise en 2025**, avec une légère progression de **1,1 %**, passant de **80 219 à 81 100 heures**. Le **coût chargé** reste quasi inchangé, à **4 327 347 € (+0,2 %)** contre **4 316 674 €** l'année précédente.

En 2025, la hausse des heures effectuées par des titulaires a réduit le coût chargé moyen, **stabilisant la masse financière** malgré l'augmentation de **1,1 % du volume horaire**.

HCC payées	2023	2024	2025	Variation n-1	en %
En HETD	73 928 h	80 219 h	81 100 h	881 h	1,1%
En euros	3 882 537 €	4 316 674 €	4 327 347 €	10 673 €	0,2%

Coûts chargés par type d'enseignants	2024	2025	Variation
Titulaires Bdx3 + RAFP	1 104 826 €	1 190 712 €	85 886 €
Chargés de cours fonctionnaire	517 163 €	504 479 €	- 12 684 €
Chargés de cours non fonctionnaire	1 818 276 €	1 835 984 €	17 708 €
Contractuels	876 409 €	796 173 €	- 80 237 €
TOTAL UBM	4 316 674 €	4 327 347 €	10 673 €

Source CAP

En synthèse :

La progression de la masse salariale en 2025 reste importante mais maîtrisée par rapport aux variations constatées sur les deux derniers exercices. Elle résulte d'une combinaison de départs, de recrutements ciblés, de revalorisations légales et d'une stabilisation des effectifs. Les variations des ETPT sont limitées et traduisent la volonté de l'Université de contrôler le volume global de ces recrutements en mesurant l'impact financier, tout en répondant aux besoins opérationnels et pédagogiques.

1. 3. 5. Les taux d'exécution budgétaire au 31/12/2025 :

➤ *Taux d'exécution en dépense AE et CP :*

2025 (en €)	AE ouvertes	AE consommées	AE-Tx%	CP ouverts	CP consommés	CP-Tx%
FCT	14 980 955	13 645 833	91,09%	15 962 271	14 354 439	89,93%
INV	4 359 070	4 111 281	94,32%	4 912 352	4 326 955	88,08%
PERS	92 358 908	91 757 689	99,35%	92 358 908	91 757 689	99,35%
Total	111 698 934	109 514 803	98,04%	113 233 530	110 439 083	97,53%
dont BP	107 292 986	105 494 702	98,32%	108 296 339	106 163 955	98,03%
dont OPPA (T10)	4 405 948	4 020 101	91,24%	4 937 192	4 275 128	86,59%

Les taux d'exécution sont globalement très élevés en budget d'engagement et en crédits de paiement. Cela traduit une bonne maîtrise des engagements et une cohérence globale entre AE et CP, signe d'une exécution budgétaire fluide.

Analyse par nature de dépenses :

- **L'exécution de l'enveloppe de fonctionnement** est légèrement inférieure aux autres enveloppes, tant sur le budget d'AE que sur le budget de CP. En effet, on note une sous exécution sur le budget propre de **1,12M€** sur la majorité des CRB dont pour les plus significatifs, la DSIn, Recherche, SIGDU et le CFA représente 877K€. Ceci s'explique en partie par des décalages calendaires (SIGDU), des économies liées à la non réalisation de projets (DSIn), et d'absence de déprogrammation au BR1 pour le CFA en fonction de la réalité de l'activité. En sus, la sous consommation des CP indique également des factures non parvenues, comptabilisées en charges à payer, et des engagements trop prudents.
- On notera également une sous exécution sur les opérations pluriannuelles tant en AE (80%) qu'en CP (77%) sur les contrats de recherche et d'enseignement.
- **L'exécution de l'enveloppe d'investissement** reflète une programmation correctement ouverte et consommée. Le CFA n'a pas déprogrammé ses co financements sur des projets tels que REVES. En revanche, la consommation des CP est plus faible et concerne majoritairement la non déprogrammation du CFA, ainsi que le paiement des factures sur des travaux au niveau de la DPIL (109K€), ainsi que le paiement partiel de l'équipement du CPER scientifique de l'UMR Archéologie (148K€). Il y aura donc un glissement de trésorerie sur l'exercice 2026.
- **L'exécution de l'enveloppe de personnel** : cf point 1.3.4 supra.

Pour information, au compte financier 2024, le taux d'exécution des AE était de 97,2% et celui des CP de 95,4%.

	CoFI				CoFI			
en €	AE 2025	AE 2024	€	%	CP 2025	CP 2024	€	%
FCT	13 645 833	14 870 728	-1 224 895	-8,24%	14 354 439	14 241 596	112 843	0,79%
INV	4 111 281	5 941 408	-1 830 127	-30,80%	4 326 955	3 792 158	534 797	14,10%
PERS	91 757 689	88 326 438	3 431 251	3,88%	91 757 689	88 326 438	3 431 251	3,88%
Total	109 514 803	109 138 575	376 229	0,34%	110 439 083	106 360 193	4 078 891	3,83%
dont BP	105 494 702	103 011 356	2 483 346	2,41%	106 163 955	102 056 458	4 107 497	4,02%
dont OPPA (T10)	4 020 101	6 127 218	-2 107 117	-34,39%	4 275 128	4 302 994	-27 866	-0,65%

Une vue d'ensemble sur les résultats de l'exercice 2024 et 2025 fait apparaître une stabilité globale du budget d'AE et une progression marquée du budget de CP traduisant un besoin de décaissement supérieur en 2025. Cette dynamique résulte de trois mouvements contrastés :

- La baisse des dépenses de fonctionnement en AE liée aux mesures de sécurisation financière opérée sur 2025 traduit un effort de maîtrise des dépenses et d'une programmation plus rigoureuse. En revanche, les paiements augmentent légèrement en lien avec les engagements antérieurs (charges à payer) et la poursuite de contrats pluriannuels (dont marchés)
- La forte contraction de l'investissement en AE (mesures de sécurisation) indique un ralentissement et une reprogrammation de la politique d'investissements en 2025. Cependant les CP augmentent fortement avec le paiement de tranches sur les opérations engagées sur les exercices antérieurs, typique d'un cycle d'investissement ;
- La hausse continue de la masse salariale. Une hausse cohérente et structurelle (GVT, mesures catégorielles, revalorisations nationales, recrutements sur projets, CAS pension).

En synthèse, l'exécuté 2025 se caractérise par :

- Une **maîtrise des engagements**, notamment en fonctionnement et en investissement ;
- Une **augmentation des paiements**, liée à la montée en charge de la masse salariale et au règlement d'opérations d'investissement antérieures ;
- Une augmentation due aux mesures de la masse salariale exclusivement sur **le budget principal**, tandis que le périmètre OPPA (T10) se contracte fortement en AE.

Cette configuration traduit une gestion prudente et un recentrage des moyens sur les dépenses structurelles, en particulier les ressources humaines.

➤ **Taux d'exécution des recettes encaissées :**

2025 (en €)	RE-programmées	RE-réalisées	RE-Tx%
Globalisées	103 581 653	103 395 576	99,82%
Fléchées	7 218 555	6 555 076	90,81%
Total	110 800 208	109 950 652	99,23%
dont BP	103 393 575	103 241 340	99,85%
dont OPPA (T10)	7 406 633	6 709 312	90,59%

Le taux d'exécution des recettes encaissées (RE) atteint 99,2% dont **90,6% sur les opérations pluriannuelles**. La programmation des recettes liées aux opérations pluriannuelles (recettes fléchées) reste aujourd'hui sensiblement surestimée. En effet, pour les contrats de recherche ou d'enseignement et les opérations immobilières, la recette n'est versée par le financeur que si la dépense est réellement engagée, payée et reconnue comme éligible. Dès lors, toute dépense non exécutée ou mal justifiée entraîne mécaniquement un non-versement de la recette attendue, voire d'un remboursement de l'avance auprès du financeur. Dans ce cas-là, c'est l'établissement qui assume l'intégralité de la charge du projet.

Nous constatons que le suivi de la recette reste trop souvent relégué au second plan, au profit exclusif du suivi de la dépense. Malgré les alertes régulières et l'accompagnement proposé par le

pôle budget, les porteurs de projets et les gestionnaires de conventions ne s'approprient pas suffisamment cette dimension essentielle du pilotage financier. Face à ce constat, les équipes du pôle budget se sont pleinement mobilisées dès le BR1 et ont renforcé les liens avec les gestionnaires de conventions ainsi qu'avec l'agence comptable, afin de sécuriser et fluidifier le suivi des recettes. La nouvelle équipe de la DAF s'est également emparée de cette problématique et travaille désormais de manière plus étroite et coordonnée avec l'ensemble des acteurs concernés. Il est essentiel que chacun assume pleinement sa part de responsabilité dans ce suivi des projets, afin de garantir une gestion financière complète, fiable et partagée.

En effet, cette situation fait peser un **risque financier important** sur l'établissement : des recettes inscrites au budget peuvent finalement ne jamais être perçues, créant un décalage entre la prévision et la réalité financière.

Afin de sécuriser les budgets futurs et d'améliorer la fiabilité de nos prévisions, une **refonte complète du processus de suivi des opérations pluriannuelles** a été engagée dès avril 2026 par le pôle budget de la DAF, en lien étroit avec les centres de responsabilité porteurs d'OPPA. Cette démarche visera à fiabiliser la programmation, garantir un suivi rapproché des dépenses exécutées et prévenir tout risque de pertes de recettes pour l'université, et en conséquence, une prévision budgétaire des RE soutenable et sincère.

En décembre 2025, un travail d'apurement des comptes d'attente de l'Agent comptable avec le pôle budget de la DAF a été entrepris, permettant l'émission de titre de recette et le rapprochement de l'encaissement. Pour les plus significatifs :

Les opérations d'investissement : REACT EU solde (710K€), bâtiment CLEFF solde (1,42M€), CPER bâimentaire pôle archéologie avance (372K€), MSHbdx (170K€), ainsi que le versement du GER opération campus (456K€).

Les contrats d'enseignement : PIA3 ACCESS (217K€), PAUSE (94,5K€), FSE-REDA (98K€), PEA MadAtlas (114K€), ERASMUS + (134,3K€), Consortium UNICIA (50K€) ;

Les contrats de recherche : CPER équipement scientifique (710K€), ANR HERMES (133,5K€), ERC PATRIMONIUM (120K€), GPR HUMAN PAST (101K€), ANR EFFIGY (149K€).

Pour information le taux de réalisation de la recette encaissée au compte financier 2024 était de 96,3%.

en €	CoFI		Ecart 2025-2024	
	RE-2025	RE-2024	€	%
Globalisées	103 395 576	100 637 649	2 757 927	2,74%
Fléchées	6 555 076	4 007 689	2 547 387	63,56%
Total	109 950 652	104 645 338	5 305 314	5,07%
dont BP	103 241 340	100 211 699	3 029 641	3,02%
dont OPPA (T10)	6 709 312	4 433 639	2 275 673	51,33%

On notera une croissance significative (+5.07%) des recettes budgétaires entre 2024 et 2025 dont une hausse des recettes globalisées (socle structurel), conséquence du montant de SCSP 2025 (+2M€). Cette hausse aurait été plus conséquente si le versement de la tranche 2025 du COMP avait été fait dans son intégralité, ainsi que les recettes du CROUS (900K€) concernant les presta-

tions de vente d'eau par le SIGDU. L'encaissement relatif aux financements spécifiques a largement progressé (+63,6%) pour les raisons mentionnées précédemment. Les OPPA expliquent à elles seules 43% de l'augmentation totale de la recette budgétaire 2025.

1. 3. 6. Les indicateurs de soutenabilité de l'exercice 2025.

Rappel du cadre réglementaire – soutenabilité budgétaire (décret de 5 décembre 2024)

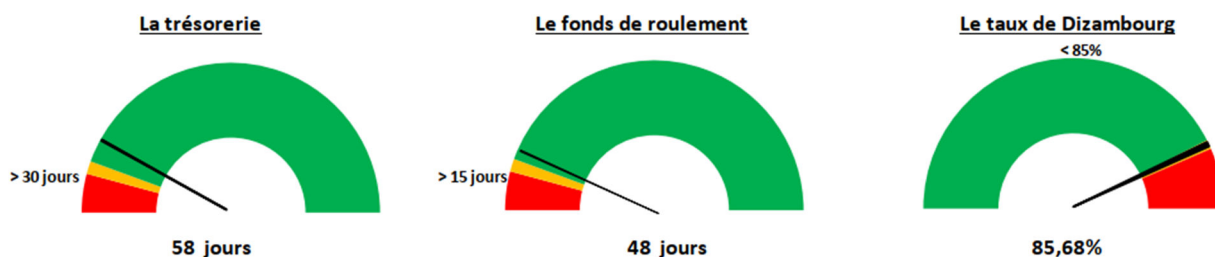
Trois critères à respecter :

- **Fonds de roulement (FDR) ≥ 15 jours**
- **Trésorerie ≥ 30 jours**
- **Charges de personnel/ recettes encaissables (dit ratio Dizambourg) < 85 % pour les établissements SHS.**

Le compte financier est considéré comme non soutenable lorsque l'un de ces seuils des critères de soutenabilité n'est pas respecté (art R.719-61). Le recteur de région ne donne pas d'avis sur le CoFI mais constate en séance que celui-ci n'est pas soutenable et demande au président du CA de faire adopter par celui-ci dans un délai de 3 mois, une délibération déterminant les conditions de retour à l'équilibre (CRE) pour l'exercice en cours.

Selon les critères de soutenabilité des EPSCP, l'université Bordeaux Montaigne se positionne comme suit :

- Niveau de FDR > 15 jours de crédits de paiement (FCT+PERS), hors investissement s'élève à 14 229 127€ soit 48 jours ;
- Niveau de trésorerie > 30 jours de crédits de paiement (FCT+PERS) hors investissement s'élève à 16 979 948€, soit 58 jours ;
- Ratio Dizambourg $< 85\%$ s'établit à **85,68%**



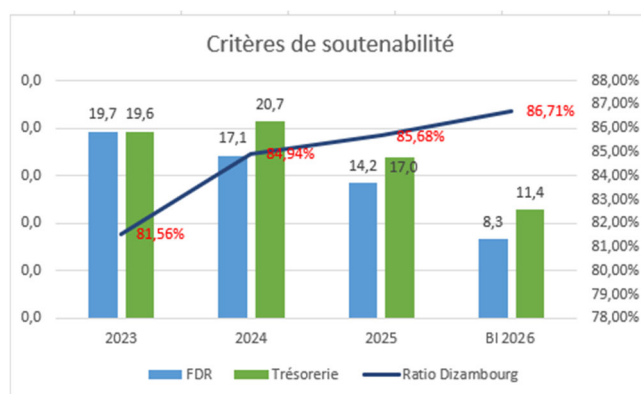
Le ratio Dizambourg (charges de personnel/recettes encaissables) **s'améliore de 0,88 point** entre le BR2025 (86,53%) et le compte financier 2025. Cette évolution positive résulte principalement d'une diminution des charges de personnel de 911 561 €, soit -1 %, conformément aux éléments déjà exposés précédemment. Les recettes encaissables, quant à elles, restent quasiment stables ($-0,02$ %).

Ainsi, la combinaison d'une baisse des charges et d'une stabilité des recettes conduit à une amélioration du taux de rigidité.

Même si le seuil attendu au titre de ce critère n'a pas été atteint pour l'exercice 2025, ce résultat constitue néanmoins **une première étape** de stabilisation, qui se poursuit à travers les mesures inscrites au BI 2026, et engageant l'établissement à poursuivre ses efforts dans cette direction.

Evolution des indicateurs 2023-2025, et projection des indicateurs du BI 2026 à partir des résultats du CoFI 2025 :

Indicateurs de soutenabilité financière	COFI 2024	BI 2025	BR 2025 base COFI 2024	COFI 2025	BI 2026 base IF BR 2025	BI 2026 base IF du CoFI 2025	COFI 2023
Niveau final FDR	17 117 507	1 349 297 €	9 885 576 €	14 229 127 €	3 956 137	8 299 688	19 666 930
NB de jours FDR	60	4	33	48	13	27	65
Niveau final de trésorerie	20 685 633	9 558 242 €	17 926 144 €	16 979 948 €	12 369 507	11 423 310	19 600 567
NB jours trésorerie	73	30	60	58	41	37	71
Ratio Dizambourg (chges pers/recettes encaissables)	84,94%	87,99%	86,53%	85,68%	86,71%	86,71%	81,56%
1 Jr de dépense (F+P)	284 911 €	315 718 €	300 892 €	294 756 €	305 396 €	305 396 €	276 189 €



Sur les trois derniers comptes financiers (2023–2025), l'ensemble des indicateurs se dégrade.

Les charges de personnel ont augmenté de 7,1 %, soit +6 M€, tandis que les recettes n'ont progressé que de 1,9 % (+2 M€). Toutefois, l'établissement a engagé dès 2025, et confirmé au BI 2026, un effort réel de maîtrise et de ralentissement de ses dépenses. Il est essentiel que l'établissement poursuive collectivement cette dynamique : même si ces mesures sont exigeantes, elles constituent l'investissement nécessaire pour préserver l'autonomie de gestion et garantir la solidité de la trajectoire financière de l'université.

2. Autorisations budgétaires exécutées.

2.1. Tableau 1 : autorisations d'emplois

A l'issue de l'exercice 2025, la consommation des ETPT (équivalent temps plein travaillé) se répartit comme suit :

- **959,0 ETPT** pour les postes relevant du **plafond État** (plafond 1)
- **239,5 ETPT** pour les postes **hors plafond État** (plafond 2)

Soit un **total de 1 198,2 ETPT**, en baisse significative par rapport au plafond global initial 2025 (1 224,6 ETPT), soit une diminution de 26,4 ETPT, et **en adéquation par rapport au BR 2025** (1 198,5 ETPT).

Les principales évolutions des catégories d'emplois constatées entre le compte financier 2025 et le compte financier 2024 sont les suivantes :

Enseignants et enseignants-chercheurs : 12,1ETPT dont :

- +11 ETPT sur la population contractuelle (CDD+CDI)
- +1,1 ETPT sur la population des titulaires

Personnel BIATSS : 7,1 ETPT

- -6,1 ETPT sur la population titulaire, en lien avec des postes restés vacants pendant plusieurs mois en raison de mutations ou de détachements non prévus, et non recrutement.
- +13,2 ETPT sur la population contractuelle dont 12,6 ETPT sur les CDI.

Le plafond Etat (1) est stable (+0,1ETPT) et s'élève à 959 ETPT au compte financier 2025.

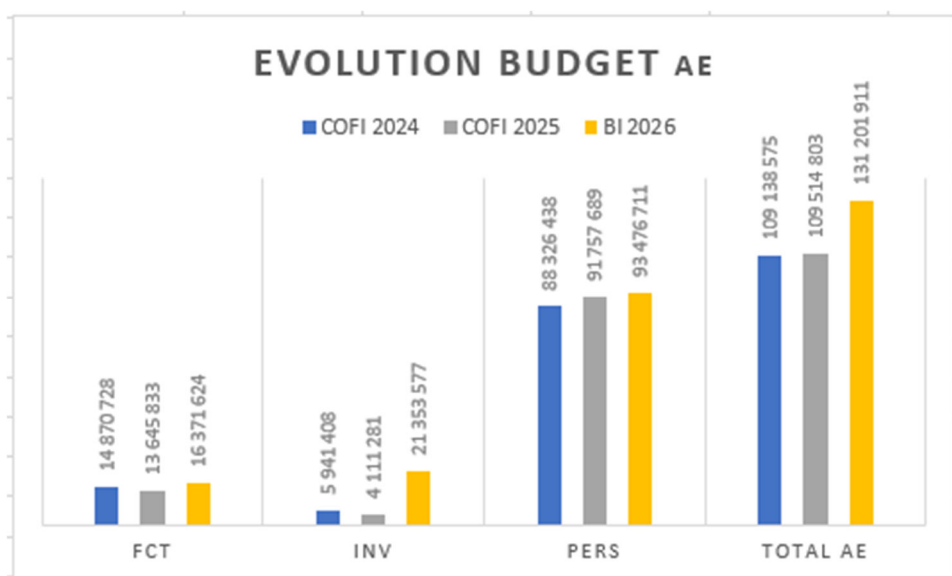
Le plafond établissement (2) augmente de 19,1ETPT et s'élève à 220,1 ETPT en 2025.

L'évolution des ETPT consommés entre 2025 et 2024 s'élève à +19,2 ETPT.

2. 2. Tableau 2 : autorisations budgétaires**2. 2. 1. Dépenses.**

Cf 1.3.5 supra.

Autorisations d'engagement (AE)				
en €	COFI 2024	BR 2025	COFI 2025	BI 2026
FCT	14 870 728	14 980 955	13 645 833	16 371 624
INV	5 941 408	4 359 070	4 111 281	21 353 577
PERS	88 326 438	92 358 908	91 757 689	93 476 711
Total AE	109 138 575	111 698 934	109 514 803	131 201 911



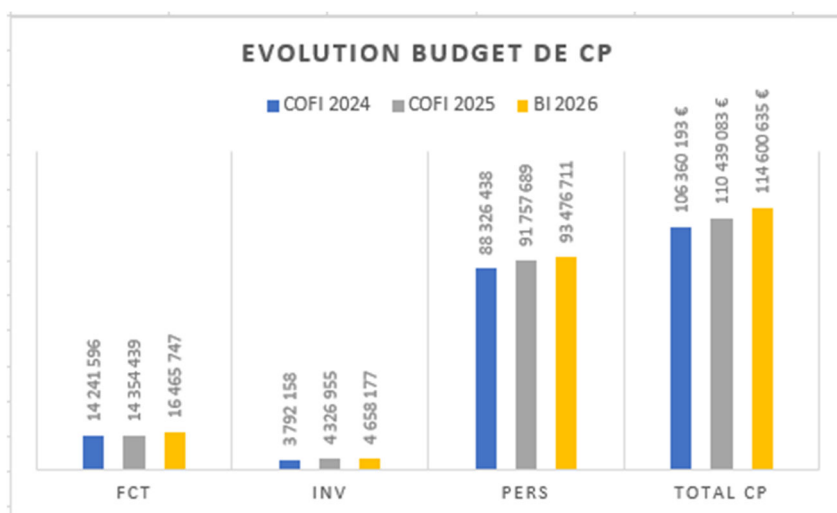
Les **autorisations d'engagement (AE)** pour l'année 2025 s'élèvent à **109 514 803** et sont en légère augmentation (379K€) par rapport à 2024. Cette augmentation limitée est la résultante de la maîtrise des engagements opérés sur 2025 sur l'enveloppe de fonctionnement et d'investissement (-3M€), et par l'augmentation significative de l'enveloppe de personnel (+3,4M€), résultant des mesures nationales et réglementaires.

Pour information, il est à souligner que l'augmentation significative des AE au BI 2026 concerne les opérations pluriannuelles dont la reprogrammation de deux opérations du CPER bâtiminaire MSHBdx et pôle archéologie sur l'enveloppe d'investissement, et divers OPPA sur l'enveloppe de fonctionnement. L'enveloppe de personnel est en hausse de 1,7M€ dont 1,3 M€ relève du CAS pension et 315K€ de la PSC.

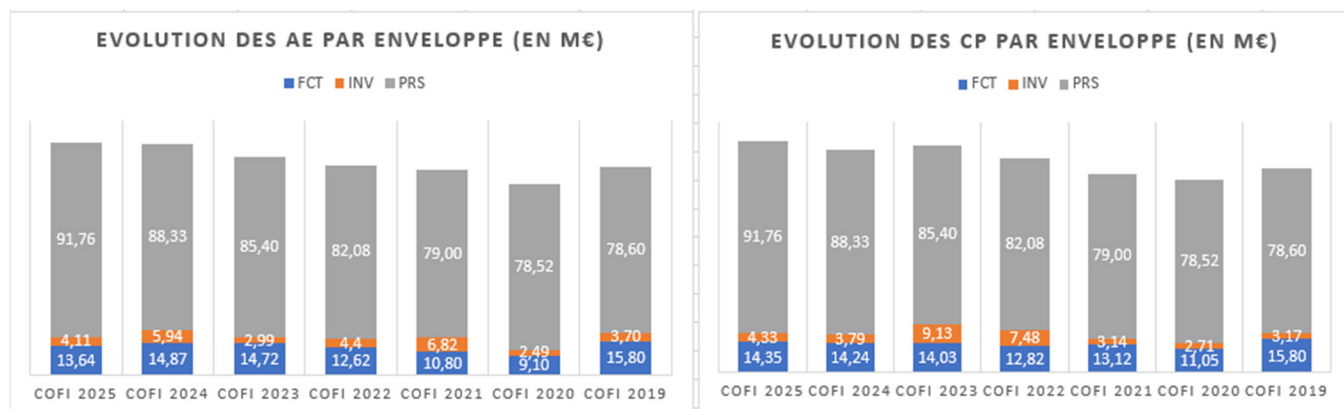
Crédits de paiement (CP)				
en €	COFI 2024	BR 2025	COFI 2025	BI 2026
FCT	14 241 596	15 962 271	14 354 439	16 465 747
INV	3 792 158	4 912 352	4 326 955	4 658 177
PERS	88 326 438	92 358 908	91 757 689	93 476 711
Total CP	106 360 193 €	113 233 530 €	110 439 083 €	114 600 635 €

Les **crédits de paiement (CP)** pour 2025 s'établissent à **110 439 083€** et en augmentation de 4 M€ par rapport à 2024 et se répartissent entre l'enveloppe de personnel (+3,4M€), l'enveloppe d'investissement (535K€) et dans une moindre mesure l'enveloppe de fonctionnement (+113K€).

L'augmentation de 4,16M€ entre le CoFI 2025 et la programmation du BI 2026 concerne la masse salariale et l'enveloppe de fonctionnement sur les OPPA, et décalage de paiement sur les marchés.



FOCUS évolution des AE et CP depuis 2019 :



2. 2. 2. Recettes.

Rappel sur le principe de la recette budgétaire (RE) :

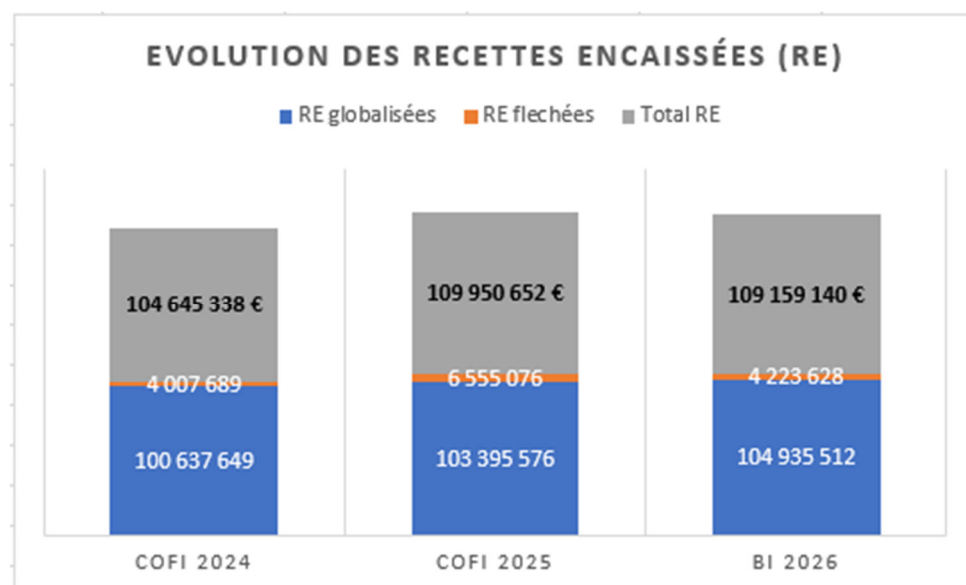
Une recette n'est comptabilisée qu'au moment où le titre de recette émis et visé comptablement (en classes 7* ou 1*) est effectivement rapproché de l'encaissement correspondant.

La recette budgétaire réalisée pour l'année 2025 s'élève à **109 950 652€**

Les recettes encaissées se répartissent entre :

- **Les recettes globalisées**, SCSP, droits d'inscription...
- **Les recettes fléchées**, qui sont exclusivement affectées aux opérations pluriannuelles (OPPA) figurant dans les tableaux 8, 9 et 10.

en €	COFI 2024	BR 2025	COFI 2025	BI 2026
RE globalisées	100 637 649	103 581 653	103 395 576	104 935 512
RE flechées	4 007 689	7 218 555	6 555 076	4 223 628
Total RE	104 645 338 €	110 800 208 €	109 950 652 €	109 159 140 €



L'augmentation de la recette encaissée entre 2024 et 2025 est principalement portée par la SCSP, grâce à la compensation intégrale de la hausse de 4 points du CAS pension, ainsi qu'au versement partiel de la tranche 2025 du COMP 2025-2027.

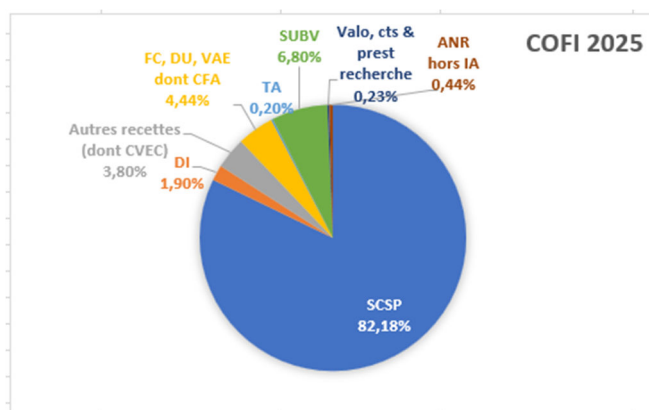
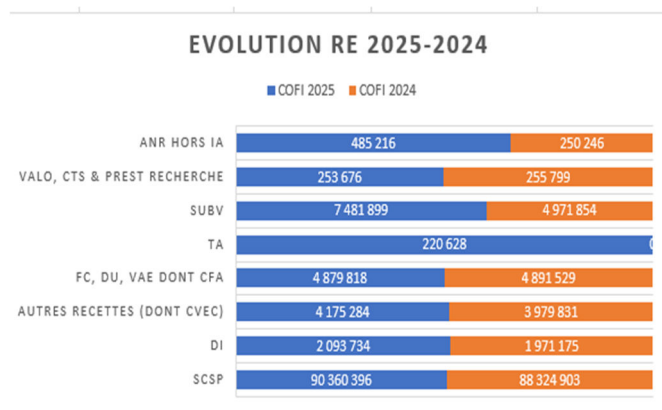
La prévision inscrite au BI 2026 apparaît en retrait en raison de l'absence de pré-notification 2026. Elle sera néanmoins réajustée dès réception de la notification initiale.

Variation des recettes encaissées par origine :

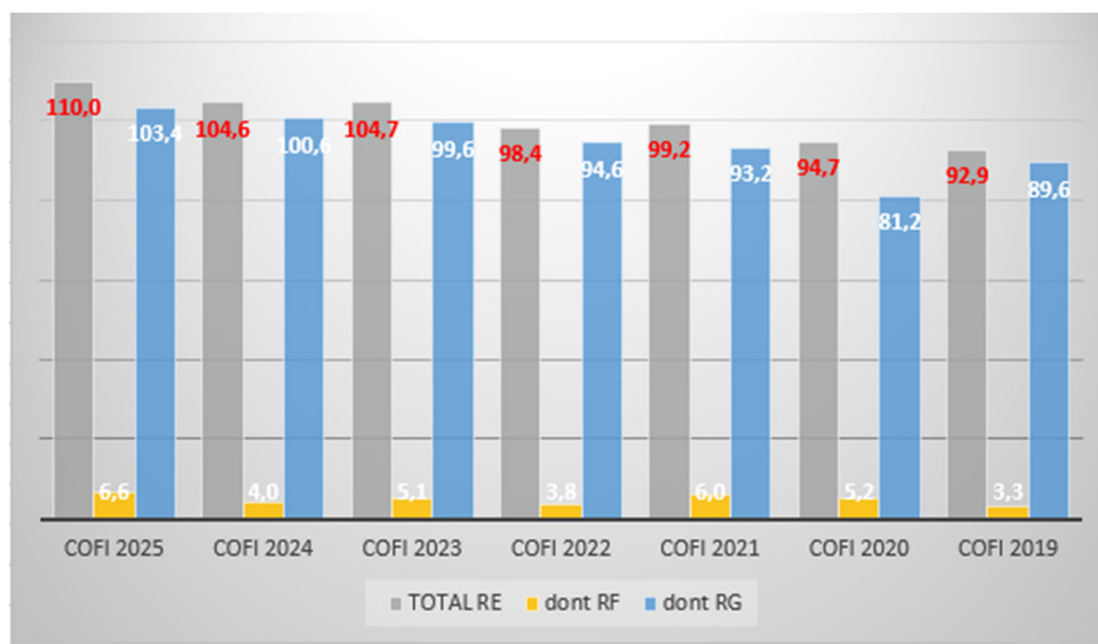
La subvention pour charges de service public **constitue 82,2 % des recettes en 2025**, contre 84,4 % en 2024. Les ressources propres, hors opérations pluriannuelles (T9 et T10), restent globalement stables d'un exercice à l'autre. Il convient de noter que la taxe d'apprentissage perçue et encaissée en 2024 a été imputée et rapprochée sur l'exercice 2025.

Le montant des droits d'inscription nationaux augmente légèrement. Cette augmentation est due à l'évolution du montant des droits d'inscription. Le nombre d'étudiants reste stable.

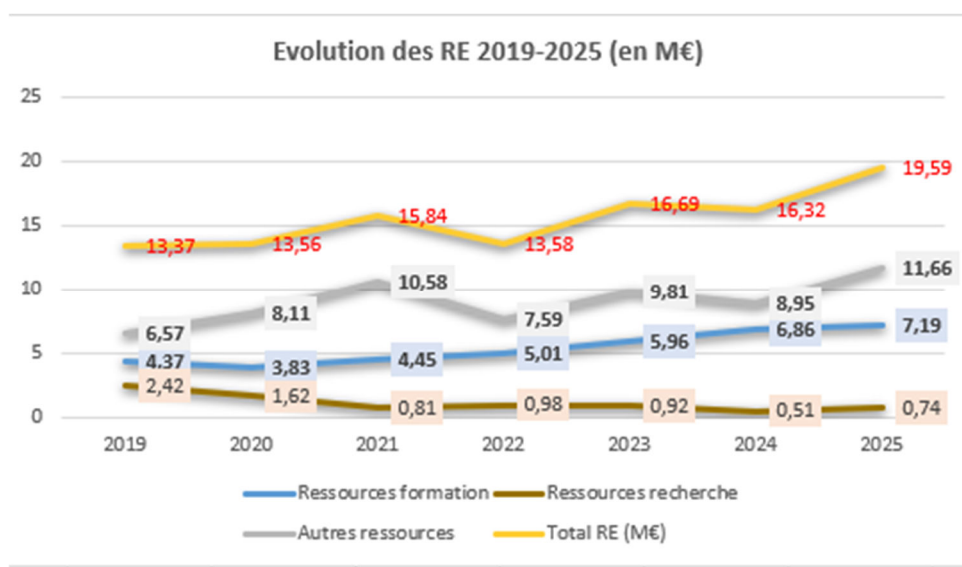
Recettes encaissées		BR 2025	COFI 2025	COFI 2024	Ecart CoFI25/BR25	Ecart CoFI25/CoFI24	% COFI25/COFI24
R1	Subvention pour charges de service public	90 565 831	90 360 396	88 324 903	-205 435	2 035 493	2,3%
R10	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	1 242 414	1 421 842	847 317	179 428	574 525	67,8%
R11	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	3 848 444	3 936 940	3 088 198	88 495	848 741	27,5%
R13	Autres recettes	4 830 256	4 175 284	3 979 831	-654 972	195 453	4,9%
R2	Droits d'inscription	1 745 441	2 093 734	1 971 175	348 293	122 559	6,2%
R3	Formation continue, diplômes propres et VAE	4 669 823	4 879 818	4 891 529	209 995	-11 712	-0,2%
R4	Taxe d'apprentissage	40 000	220 628	0	180 628	220 628	#DIV/0!
R5	Contrats et prestations de recherche hors ANR	8 000	14 929	884	6 929	14 045	1588,8%
R6	Valorisation	226 939	238 747	254 915	11 808	-16 168	-6,3%
R8	ANR hors investissements d'avenir	396 150	485 216	250 246	89 066	234 970	93,9%
R9	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	3 226 909	2 123 118	1 036 339	-1 103 791	1 086 779	104,9%
Total RE		110 800 208 €	109 950 652 €	104 645 338 €	-849 556 €	5 305 314 €	5,1%



Focus sur l'évolution de la recettes encaissées (en M€) par typologie depuis 2019 :



Evolution des ressources propres (hors SCSP) :



A noter que dans « **Autres ressources** », on trouve les subventions régions, UE et autres qui financent la recherche.

2. 2. 3. Le solde budgétaire 2025.

Le solde budgétaire, aussi appelé **solde intermédiaire de trésorerie**, correspond à la différence entre les recettes encaissées (RE) et les dépenses décaissées (CP).

A l'atterrissage 2025, ce solde budgétaire s'élève à **-488 331€** et en nette amélioration par rapport au budget rectificatif (-2,43 M€). Le solde budgétaire a été amélioré de 1,94M€.

Cette amélioration s'explique principalement par une **sous exécution des dépenses (CP) de 2,8M€, soit -2,5% plus importante que celle des recettes non réalisées de 850K€ soit -0.77%**. Une partie des CP 2025 non exécutés impactera la trésorerie de 2026 à hauteur de 1M€.

Il convient de replacer ce solde dans le contexte de la situation financière globale de l'établissement. Au 31 décembre 2025, la **trésorerie* s'élevait à 17 M€ (58j)** et le **fonds de roulement* à 14,2 M€ (48j)**, des niveaux qui restent au-dessus des seuils réglementaires fixés par le nouveau décret, mais qui ne témoignent pas d'une soutenabilité pluriannuelle sécurisant l'établissement.

	Votés	Votés		Ecart CoFI 2025/ BR 2025		Ecart COFI 25/24	
Budget consolidé en €	COFI 2024	BR 2025	COFI 2025	€	%	€	%
AE	109 138 575	111 698 934	109 514 803	-2 184 130	-2,0%	376 228	0,3%
CP	106 360 193	113 233 530	110 439 083	-2 794 447	-2,5%	4 078 890	3,8%
RE	104 645 339	110 800 208	109 950 652	-849 556	-0,8%	5 305 313	5,1%
Solde budgétaire (RE-CP)	-1 714 854 €	-2 433 323 €	-488 431 €	1 944 892	-79,9%	1 226 423	-71,5%

Le solde budgétaire se décompose comme suit :

• **Solde positif des opérations pluriannuelles (OPPA) : 2,5 M€.** Ce résultat s'explique par la déprogrammation de certaines opérations d'investissement et, surtout, par la régularisation de soldes à recevoir, notamment au titre de la CLEFF et du FEDER REACT-EU, ainsi que le versement d'avance sur les CPER.

• **Solde négatif du budget propre : -2,9 M€.** Ce déficit s'est réduit par rapport au budget rectificatif (-4,9 M€) grâce à une sous-exécution des crédits de paiement. Toutefois, plusieurs facteurs continuent de peser sur le résultat :

- ✓ Investissements financés sur fonds de roulement et trésorerie (1,5 M€) : dépenses structurelles engagées (DSIN, DPIL, SIGDU).
- ✓ Mesures salariales : mesures externes (Guérini) et progression interne (GVT, politique d'emplois).
- ✓ Contexte socio-économique : inflation, hausse des dépenses liées à la convention intersites (BUDL, SUAPSIE...), augmentation des coûts de fonctionnement des bâtiments, etc.

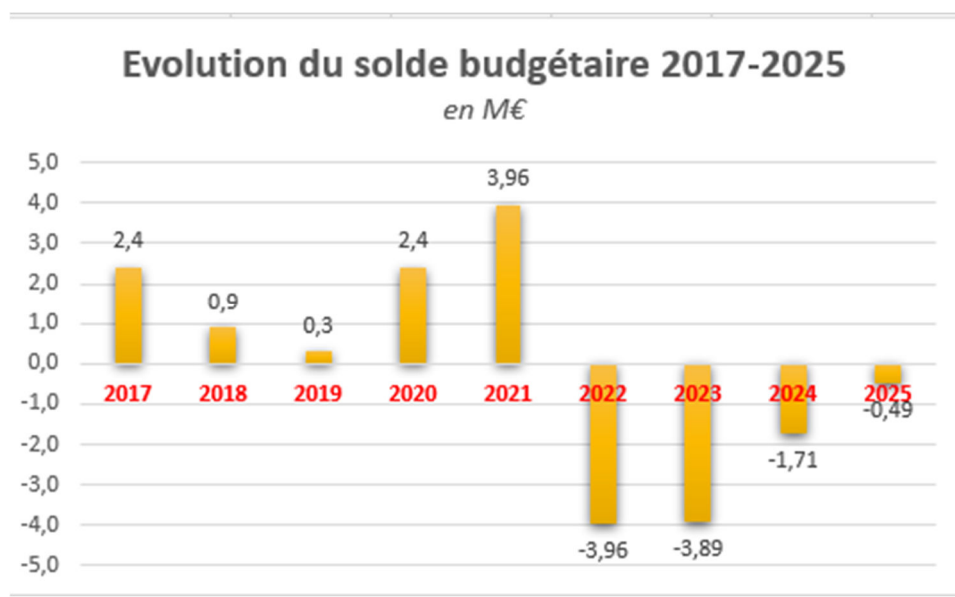
Au total, il manque 1,4M€ de recettes pour financer les dépenses de fonctionnement (personnel et fonctionnement) en 2025 sur le budget propre consolidé.

L'équilibre du budget exécuté se fait par un prélèvement sur la trésorerie de 489K€ dont :

- Un abondement de la trésorerie fléchée : +3,5M€
- Un prélèvement sur la trésorerie non fléchée : 7,2M€ dont 3,12M€ concerne les opérations non budgétaires.

(Cf T4 et T5).

Evolution du solde budgétaire depuis 2017 :

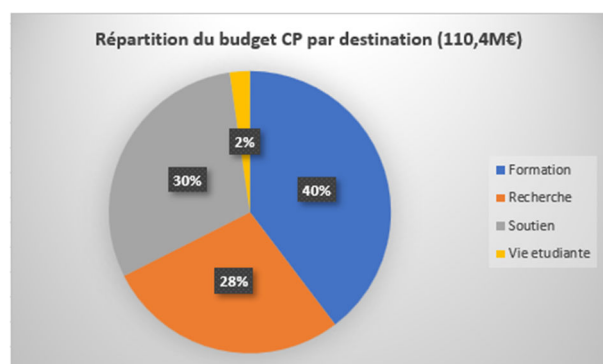


2. 3. Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine.

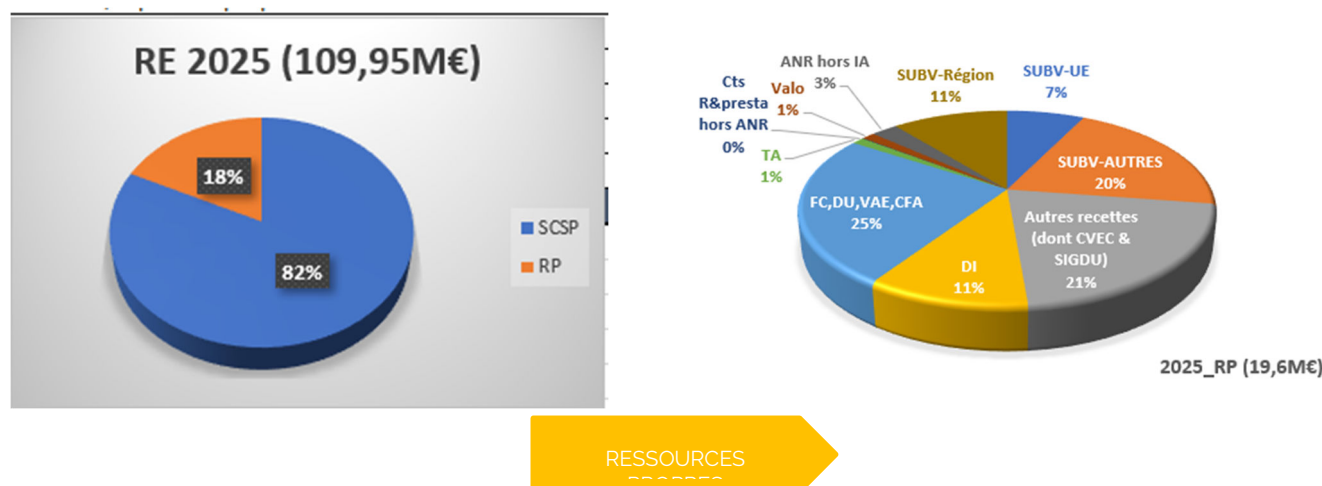
La destination indique la finalité de la dépense qu'il s'agisse d'une finalité stratégique (missions statutaires de l'organisme, objectifs contractualisés avec l'Etat, contribution de l'organisme au programme de l'Etat dont il relève) ou d'une finalité opérationnelle (activités des services de l'organisme). Elle répond à la déclinaison en action des programmes LOLF 150 – Formations supérieures et Recherche universitaire et 231- Vie étudiante.

Le budget par destination présente les dépenses ventilées sur les activités principales de l'établissement. La répartition des dépenses par destination (CP) montre que l'établissement porte ses moyens sur les activités de la formation majoritairement tandis que le soutien porte l'ensemble des charges communes à la structure.

➤ Répartition des dépenses par destination :



➤ Répartition des recettes encaissées par origine :



3. Analyse de l'équilibre financier

3. 1. Tableau 4 : équilibre financier

Ce tableau relatif à l'équilibre financier est soumis au vote du conseil d'administration.

Le tableau d'équilibre financier retrace les moyens financiers de l'établissement en intégrant les opérations non budgétaires, qui ne figurent, par conséquent pas au tableau 2. Ainsi il reprend, en entrée, le solde budgétaire et agrège les opérations qui font l'objet d'un traitement en comptabilité générale et qui n'apparaissent pas en opérations budgétaires. Il s'agit principalement du traitement de la TVA, du reversement de la RAEP, des bourses AMI, bourses UFA et conventions ERASMUS+.

Ce tableau détermine la variation de trésorerie globale (solde budgétaire et opérations pour compte de tiers), qui consiste en un prélèvement de **3,7 M€** à l'issue de l'exercice, décomposé en un **abondement de 3,5 M€ sur la trésorerie fléchée** (OPPA exclusivement) et un **prélèvement de 7,2 M€ sur la trésorerie globalisée** dont 2,88M€ de régularisation d'encaissement de décembre 2025 sur compte d'attente.

3. 2. Tableau 5 : opérations pour compte de tiers.

Ce tableau présente les opérations traitées en comptabilité générale pour le compte de tiers. La balance négative de **243 287€** s'explique essentiellement par l'impact de la TVA encaissée et décaissée (-370K€) et les décalages sur les bourses de mobilités et autres projets tels que AMEL, MINDED (+127,4€).

3. 3. La trésorerie

Article R.719-61 du nouveau décret financier

En complément des éléments mentionnés supra 1.3.7

Le niveau de trésorerie s'établit au 31/12/2025 à 16,98M€ dont **12,22 M€ libre d'emploi** réparti selon :

- Etablissement : 8,82M€

- CFA SACD : 2,5M€
- SIGDU SACD : 900K€

La trésorerie libre d'emploi reste gagée par des dispositifs tels que la CVEC, COMP, IUF dont l'utilisation des crédits n'est pas entièrement consommée.

3. 4. Tableau 6 : situation patrimoniale

La situation patrimoniale présente les données financières en droits constatés, c'est-à-dire au moment du fait générateur qui permet de constater un droit (dette ou créance) : titres de recettes et services faits, dans les règles du bon rattachement à l'exercice concerné.

Elle comprend de même les charges calculées : amortissements et provisions. Les écritures ont été ajustées et ne tiennent pas compte de la mise en service du bâtimentaire post opération campus dans son intégralité.

- Cf annexe comptable p87

Exercice 2025	Etablt	CFA	SIGDU	total UBM	Nb jr
Résultat comptable	-4 523 873	1 232 060	827 666	-2 464 147	
CAF/IAF	-3 010 826	1 431 354	1 059 813	-519 659	
FDR: Prev/Abont	-4 269 765	1 001 181	380 204	-2 888 380	
FDRNG	8 887 759	3 909 636	1 431 732	14 229 127	48
FDR libre emploi	7 129 628	3 909 636	1 431 732	12 470 996	42
Trésorerie nette	13 575 139	2 504 949	899 860	16 979 948	58
Trésorerie libre d'emploi	8 820 889	2 504 949	899 860	12 225 698	41

Le résultat d'exploitation enregistre un déficit à hauteur de 2,46M€ et s'améliore nettement par rapport au BR 2025 (4,94M€).

3. 5. Autres indicateurs de soutenabilité

3. 5. 1. Soutenabilité infra annuelle

- Solde budgétaire négatif : -489K€
- Variation de trésorerie négative : -3,7M€
- Variation du FDR négatif : **-2,88 M€** pas de création de richesse pour l'établissement
- Variation du besoin en FDR positif : **817K€** un BFR positif indique qu'en 2025, l'activité a mobilisé 817K€ de trésorerie supplémentaire par rapport à 2024.

La situation financière du compte financier 2025 confirme la dégradation de la soutenabilité financière de l'établissement mais dont 2025 et 2026 seront les deux points de bascule pour redresser la trajectoire. Bien que les indicateurs apparaissent stabilisés par rapport à ceux anticipés au budget initial 2025, la situation demeure critique.

Une vigilance renforcée est portée aux dépenses de personnel non compensées, susceptibles d'avoir un impact durable sur la masse salariale financée sur ressources propres.

Par ailleurs, il demeure essentiel de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement incompressibles, ainsi que les conséquences financières de l'achèvement des travaux de l'opération Campus et des opérations immobilières de la tranche 2, ainsi que celles devant être financées sur fonds propres. Ces éléments constituent autant de facteurs de pression sur la trajectoire financière de l'établissement, en générant de l'amortissement et des coûts de fonctionnement supplémentaire.

3. 5. 2. Soutenabilité pluri-annuelle.

Elle s'apprécie au regard du niveau final de la trésorerie au 31/12/2025 et de la mise en perspective des restes à engager, à payer et à encaisser sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

Il est à souligner qu'au BR, les recettes concernant les opérations d'investissement financées par le CPER 2021-2027 relatives à la réhabilitation et extension du pôle archéologie (+14M€), ainsi que la réhabilitation du bâtiment de la MSHbx (+5,5M€) ont été programmées sur les exercices ultérieurs. La dépense a été déprogrammée et reprogrammée au budget initial 2026.

De plus, suite à la réception de fin de chantier de l'opération campus, le versement des recettes relatives au GER de l'OP Campus ont été programmées sur les exercices ultérieurs à hauteur de 16,3M€, selon l'échéancier de la SRIA, et ne seront mobilisées que dans plusieurs années.

- Niveau final de trésorerie (T6) : +16,9M€ + reste à encaisser (T9) : 45,9M€ = 62,8 M€
- Reste à engager (T10) : +47,3M€ + Restes à payer (T10b) : +2,3 M€ = 49.6M€
- Soit une balance positive de + 13,2M €

Toutefois, cette projection repose sur l'hypothèse que l'intégralité des dépenses des opérations pluriannuelles (OPPA) sera reconnue éligible par les financeurs. Si ce n'est pas le cas, ou si des aléas supplémentaires surgissent (hausse des coûts ou retards dans les recettes), la balance pourrait rapidement devenir négative.

Les restes-à-payer (AE-CP) infra annuels s'élèvent à -924 280€ dont -255K€ sur les opérations pluriannuelles et -669 254€ sur le budget propre (hors OPPA).

4. Le suivi des achats et des marchés

L'exercice 2025 a constitué une année particulièrement dynamique pour le pôle Achats-Marchés de la direction des affaires financières. Il a été marqué à la fois par la poursuite d'un accompagnement renforcé auprès des CRB dans la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence et la gestion des marchés de services publics, et par une intensification globale de l'activité du pôle. L'année a notamment vu une augmentation du nombre de procédures rédigées, une hausse significative des opérations de travaux, ainsi qu'un développement accru de la dimension « développement durable » au sein des marchés publics.

4. 1. Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement

Source GFC Dépenses- Groupe de marchandises NACRES

En 2025, le montant des dépenses-achat- engagées a été maîtrisé avec une baisse de 17,5% des dépenses par rapport à l'exercice 2024, malgré une activité du pôle achats toujours aussi importante.

Le montant total des dépenses achat engagées en 2025 s'élève à **10 324 382,50 euros HT** (2024 :12

514 449, 67 euros HT). La couverture marché reste stable avec très peu d'achats « hors marché ».

La couverture des achats (achats dans le respect de la réglementation de la commande publique, avec ou sans rédaction d'un marché public porté par le Pôle achats) s'élève à **84,08%** (82,80% en 2024). En dans ce calcul, les dépenses engagées auprès de la SRIA pour des mandats de maîtrise d'ouvrage d'un montant de 1 154 870 euros HT. En ne prenant pas en compte ces dépenses, le taux de couverture des achats s'élève à **94,88%**.

Dépenses effectuées auprès des centrales d'achats en 2025 s'élèvent à 605 479,94 euros HT, soit 5,86% des dépenses totales (1 190 947,49 euros HT en 2024).

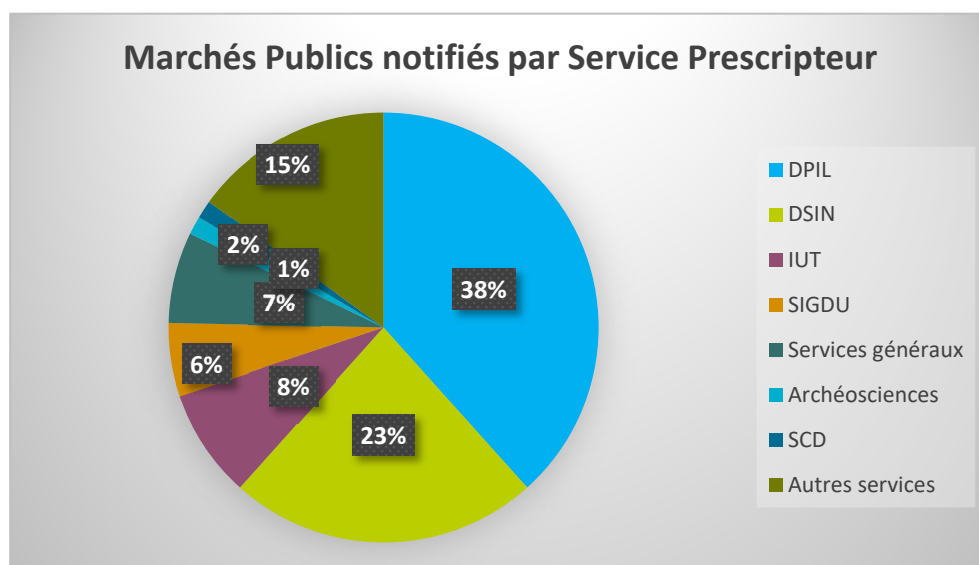
Depuis 2022, la consolidation et la stabilité de l'équipe du pôle achats a permis de proposer un nouvel accompagnement des services opérationnels plus efficient, la mise à disposition de nouveaux outils afin d'accompagner les services prescripteurs (liste marchée en cours, procédures spécifiques, boîte à outil, accessibles sur l'ENTP et formations).

4. 1. 1. Répartition des achats 2025 par service prescripteur et par famille

De manière récurrente, les dépenses les plus significatives sont celles portant sur :

- Patrimoine, logistique et services associés (travaux, logistiques, maîtrise d'œuvre) : 40,52% - 4 183 699,71 euros HT
- Informatique : 15,37%- 1 586 752,92 euros HT

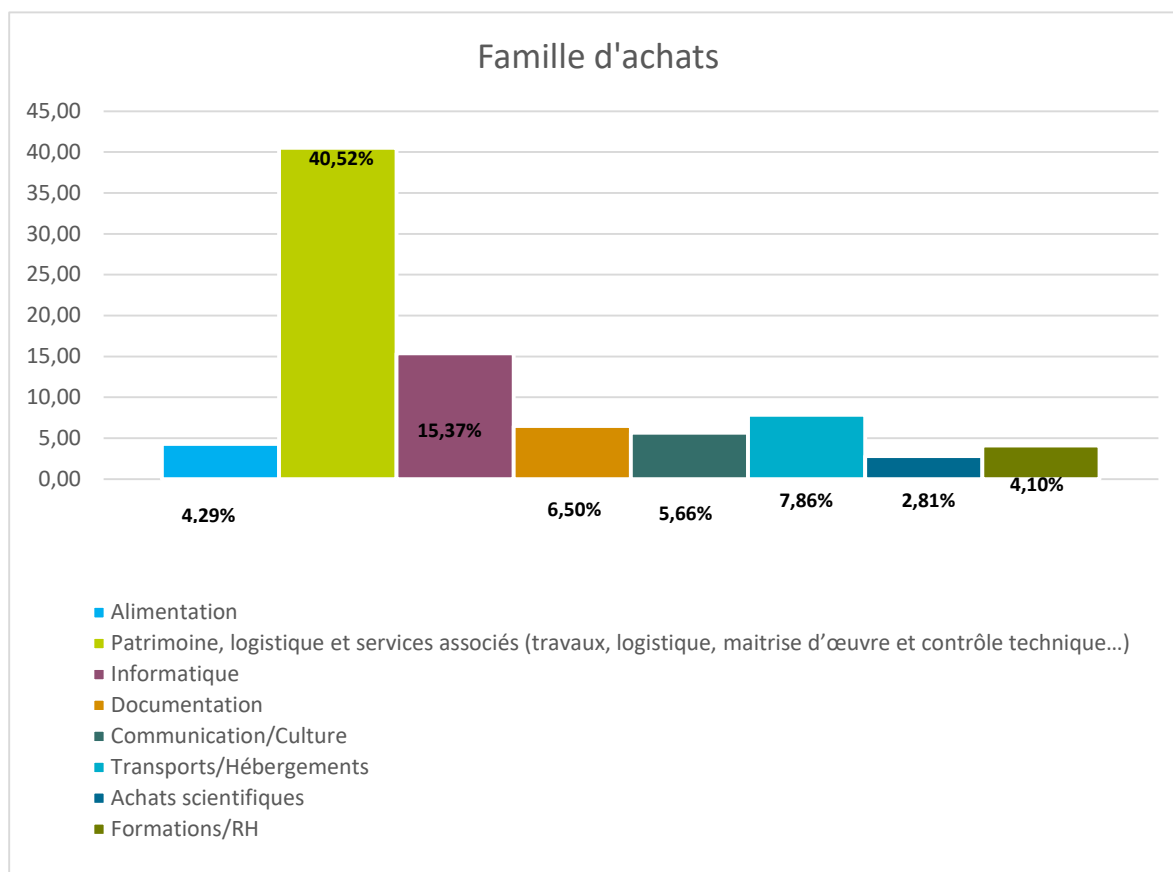
Ces dépenses sont portées par deux services prescripteurs, la DPIL et la DSIN, interlocuteurs principaux du pôle achats dans le lancement des procédures.



Les catégories de dépenses suivantes représentent chacune entre 4 % et 8 % du total des dépenses :

- Transports et hébergements : 7,86 % des dépenses, soit 811 701,31 € HT.
- Documentation : 6,50 % des dépenses, pour un montant de 671 314,34 € HT.

- Communication et culture (impressions de supports de communication, objets promotionnels, location de stands, participation à des colloques, activités culturelles) : 5,66 % des dépenses, soit 584 364,70 € HT.
- Alimentation (achats alimentaires, restaurants, prestations de traiteurs) : 4,29 % des dépenses, pour 443 183,85 € HT.
- Formations et ressources humaines : 4,10 % des dépenses, soit 423 106,72 € HT.



4. 2. Focus sur les marchés publics notifiés en 2025

Montant supérieur à 40 000€ HT.

4. 2. 1. Typologie et nature des marchés 2025

L'activité du Pôle Achats au regard du nombre de marchés notifiés reste importante et stable par rapport aux années précédentes, avec **cependant un nombre plus important de marchés lancés directement par le Pôle Achats** : 46 contre 26 en 2025.

73 marchés publics/lots notifiés par le Pôle Achats en 2025 (contre 77 en 2024) répartis entre 7 « marchés SP », **46 marchés rédigés** par le Pôle Achats, 20 marchés établis par des groupements nationaux et/ou groupements de commandes.

Cette année a été marquée par la prise en charge **de plus d'appels d'offres** : 15 sur les 46 marchés lancés par le Pôle Achats (contre 5 en 2024). Cela est dû au renouvellement de plusieurs marchés récurrents : fourniture de papiers, prestations d'impression d'ouvrages, fourniture de matériels audiovisuels, et **à forts enjeux** pour le fonctionnement de l'établissement : prestations de nettoyage, prestations de services d'incendie et de secours à la personne.

Enfin, Le Pôle Achats a également pris en charge **le renouvellement du marché de prestations de traiteurs en tant que coordonnateur** pour le compte d'UBM mais également pour le compte des établissements de Sciences Po Bordeaux et l'INP.

4. 2. 1. 1. Marchés par type de procédure :

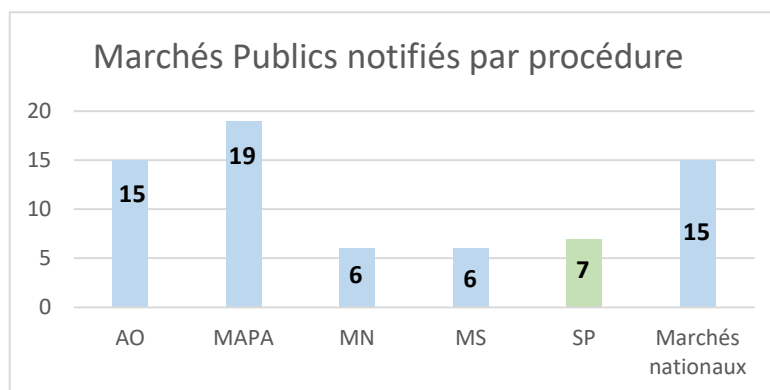
AO : appel d'offre ouvert

MAPA : marché à procédures adaptées

MN marché négocié

MS : marché subséquent

SP : marchés services prescripteurs

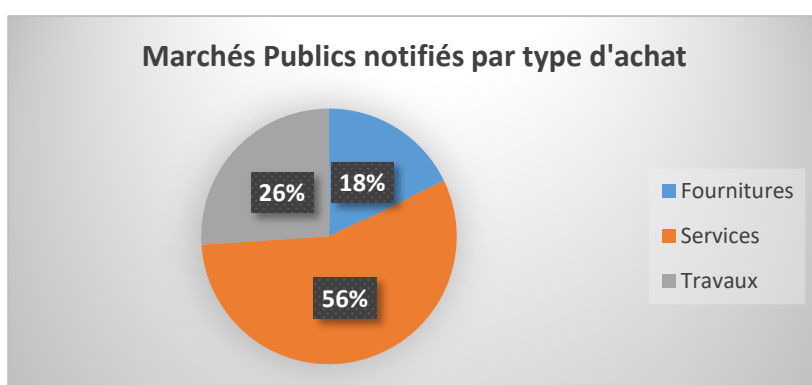


4. 2. 1. 2. Marchés par type d'achat :

L'activité a également été marquée par la prise en charge **de plusieurs marchés de travaux** (19 contre 8 en 2024), bien que les marchés de prestations de services restent la plus grande part des marchés lancés.

Les opérations de travaux suivantes ont notamment été lancées :

- Aménagement d'un laboratoire au sein de la maison de l'Archéologie – Campus de Pessac pour accueillir les équipements scientifiques financés via le CPER,
- Travaux de réaménagement des salles L010/L012 et J04/J06/J08,
- Travaux d'accessibilité à l'IUT Bordeaux Montaigne,
- Remplacement des portes du bâtiment Flora Tristan suite aux dégradations du 1^{er} trimestre 2025.



4. 2. 1. 3. Le développement durable dans les marchés publics

Cette année, le Pôle Achats a **poursuivi l'insertion de considérations environnementales et sociales dans les marchés publics**. Cela s'inscrit dans le cadre du schéma directeur du développement durable de l'établissement (SDDD), mais également dans le cadre de la réglementation qui impose notamment l'intégration d'un critère environnemental dans l'ensemble des marchés à compter du 22 août 2026.

Alors qu'en 2024, seulement 4 marchés comportaient des considérations environnementales et aucun des considérations sociétales, en 2025 :

- 18 marchés ont été lancés avec au moins une considération environnementale
- 6 marchés ont été lancés avec au moins une considération sociale

Concernant les **considérations environnementales**, elles consistent principalement en l'insertion d'un critère environnemental, dont la pondération varie entre 5 et 20%.

Cela a été le cas pour les marchés **de fournitures** de supports de signalétiques intérieures et extérieures, de papiers, de matériels audiovisuels, de matériels pour l'entretien des bâtiments ; de **prestations** de nettoyage, et de traiteurs ; **de travaux** pour le réaménagement des salles L010/L012, le remplacement des portes du bâtiment Flora Tristan.

S'agissant des **considérations sociales**, des critères dédiés ont été intégrés dans les marchés de prestations de nettoyage et de traiteur, avec une pondération comprise entre 3 % et 5 %.

Pour ces deux marchés, l'insertion sociale a été renforcée au moyen de deux dispositifs complémentaires :

- **Pour les prestations de nettoyage**, une clause d'exécution impose la réalisation d'au moins 1 500 heures d'insertion. Ces heures doivent être effectuées par l'intermédiaire de structures contribuant au retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.
- **Pour les prestations de traiteur**, un **lot réservé** a été mis en place : seules les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont pu candidater au lot n° 5 portants sur la fourniture de plateaux-repas individuels et de sandwiches.

Par ailleurs, afin de favoriser l'**accès des TPE/PME** à la commande publique, **34 marchés leur ont été attribués**. À titre d'exemples :

- Le marché de fourniture et pose de supports de signalétique intérieurs et extérieurs a été attribué à la société **PLEXICOM**, une entreprise comptant entre 10 et 19 salariés et implantée à **Yvrac**.
- Pour le marché de prestations de traiteur (apéritifs et cocktails déjeunatoires et dîners), l'un des attributaires est la société **MARIE CURRY**, structure de 1 à 2 salariés basée à **Bordeaux**.

4. 3. Dépenses hors marchés : points de vigilance et dynamiques de réduction.

4. 3. 1. Une diminution notable des dépenses hors marchés

En 2025, les dépenses réalisées hors procédure de mise en concurrence sur les codes achats dont les montants dépassent les seuils réglementaires (40 000 € HT pour les fournitures et services, 100 000 € HT pour les travaux) s'élèvent à **671 965,40 € HT**, contre 796 892 € HT en 2024, soit une baisse de 15,68 %.

Cette diminution témoigne de l'amélioration progressive de la maîtrise des achats et du recours renforcé aux marchés publics existants.

4. 3. 2. Codes achats récurrents en dépassement de seuils

- **AA.64 – Services de restauration extérieurs (restaurants) :** 125 434,25 € HT (contre 163 579,15 € en 2024)

Ces dépenses, bien qu'en diminution, correspondent à des prestations qui ne peuvent pas faire l'objet d'un marché public en raison de la nature même des services de restauration individuels et ponctuels.

- **BG.21 – Création et entretien d'espaces verts :** 52 783 € HT (contre 69 108,22 € en 2024)

Une mise en concurrence est programmée au second semestre 2026 afin de sécuriser ces achats durablement.

- **CD.31 – Services d'animation culturelle :** 46 512,66 € HT (contre 75 239,52 € en 2024)

Les dépenses concernent des spectacles et événements culturels non éligibles à la passation d'un marché public.

- **DB.12 – Hébergement en pension, demi-pension, refuge ou camping (hors événementiel) :** 89 417,48 € HT (contre 109 184,68 € en 2024)

Ces prestations d'hébergement ne relèvent pas du marché public existant relatif aux services d'agence de voyage.

- **EC.14 – Formation d'insertion professionnelle :** 122 403,01 € HT (contre 149 443,15 € en 2024).

La baisse résulte du rattachement progressif des besoins aux marchés nationaux, permettant une réduction attendue encore plus marquée en 2026.

- **IB.34 – Maintenance des autres logiciels :** 235 415 € HT (contre 230 337,68 € en 2024)

Ce montant est essentiellement lié :

- À l'adhésion à l'association Cocktail : 157 100 € HT,
- À l'adhésion à l'AMUE pour l'application APOGEE : 48 461 € HT.
- Les autres dépenses de maintenance demeurent marginales.

4. 3. 3. Codes achats secondaires mais en progression ponctuelle

- **BE.16 – Réparation et maintenance des équipements sanitaires et plomberie :** 69 326,72 € HT

Ces dépenses sont liées à plusieurs interventions urgentes pour réparer des fuites sur le réseau. Un marché relatif aux travaux sur les réseaux d'eau potable sera notifié début 2026, permettant de résorber ces achats hors marché.

- **BF.15 – Diagnostics, OPC, SSI :** 51 122,80 € HT

L'évolution s'explique par le volume important d'opérations de travaux nécessitant diagnostics et études. Une partie significative du montant est due à un diagnostic réalisé par le SIGDU pour un forage (19 240 € HT).

- **CA.02 – Communication :** conception-rédaction : 55 122,80 € HT

Dépenses liées à des prestations spécifiques de communication nécessitant une expertise non intégrée.

- **CD.11 – Achats de représentations artistiques** :61 545,50 € HT
- **CD.34 – Autres services socio-culturels** :59 086,56 € HT

Pour ces deux codes NACRES, les dépenses concernent des spectacles ou animations culturelles ne pouvant faire l'objet d'un marché public du fait de leur caractère artistique non substituable.

4. 3. 4. Synthèse et perspectives

Les dépenses hors marchés restent concentrées sur certains codes récurrents, majoritairement liés à des prestations difficiles à contractualiser via un marché public du fait de leur caractère spécifique ou ponctuel (restauration, culture, adhésions obligatoires). Cependant, la baisse globale enregistrée en 2025 confirme l'efficacité des actions engagées pour renforcer la conformité des achats.

Les mises en concurrence prévues en 2026, notamment pour les espaces verts et les réseaux d'eau potable, devraient contribuer à réduire encore ces montants à moyen terme.

Fin du document